

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180914-0000019391-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée



ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-8-5-2

Séance du vendredi 14 septembre
2018

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DU FONDS CANTONAL D'INVESTISSEMENT 2017

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-5-2 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Action Territorialisée,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-4-5-2 du 14 octobre 2016 relative à la Solidarité Territoriale haut-rhinoise : Fonds Cantonal d'Investissement,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-6-5-4 du 9 juin 2017 relative au Fonds Cantonal d'Investissement (FCI) – 3^{ème} programmation 2017,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2017-7-5-6 du 7 juillet 2017 relative au Fonds Cantonal d'Investissement (FCI)– 4^{ème} programmation 2017,

VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 13 juillet 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Proroge le délai de validité de l'aide départementale de 2 500 € attribuée à l'Association « Les Amis des Personnes Âgées de LUPPACH » de BOUXWILER pour la construction d'une gloriette dans le parc de l'EHPAD de LUPPACH au titre du Fonds Cantonal d'Investissement 2017 (Canton d'ALTKIRCH) jusqu'au 14 juin 2019,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F231, chapitre 204, fonction 74, nature 20422, code programme 28222, service 006, AP 2017/F231 du budget départemental,
- Proroge le délai de validité de l'aide départementale de 25 000 € attribuée au Syndicat de Communes Ile Napoléon pour la mise aux normes du club house de football et de l'isolation thermique du complexe sportif à BALDERSHEIM au titre du Fonds Cantonal d'Investissement 2017 (Canton de RIXHEIM) jusqu'au 16 juillet 2019,
- Prélève les crédits correspondants sur le programme F231, chapitre 204, fonction 74, nature 204142, code programme 282214, service 006, AP 2017/F231 du budget départemental,
- Autorise le versement des subventions afférentes en une seule fois à la fin de chaque opération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité